

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 478 977**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 06993**

(54) Table à tapisser.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 B 3/00; B 44 C 7/02.

(22) Date de dépôt ..... 26 mars 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 27 mars 1980, n° P 30 11 797.6.

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 40 du 2-10-1981.

(71) Déposant : Société dite : ALFER ALUMINIUM FERTIGBAU GMBH, résidant en RFA.

(72) Invention de : Alfred Wilbs.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Jean Lemoine,  
145, rue du Molinel, 59800 Lille.

L'invention concerne une table, en particulier une table à tapisser, constituée de deux moitiés assemblées entre elles de façon articulée qui comportent chacune un système de pieds d'appui repliable, et sont constituées 5 d'un cadre en tube profilé rectangulaire comportant des entretoises ainsi que d'une plaque mince.

La table de l'invention est caractérisée principalement en ce que les surfaces de dessous des entretoises et du cadre sont dans le même plan,

10 qu'au moins deux tubes d'appui tangentant ce plan sont montés sous le cadre, tels qu'ils puissent être retirés jusqu'à une butée, lesquels tubes servent d'appui à une tablette additionnelle ayant un cadre constitué de tubes profilés identiques à ceux de la table.

15 La nouvelle table a l'avantage d'une construction très légère et pourtant stable, car grâce aux entretoises, il suffit d'utiliser une plaque très mince. Les longerons et traverses du cadre et les entretoises sont tous constitués du même profilé, ce qui permet une fabrication rationnelle. La table peut être rendue plus large sur toute sa longueur, au moyen de deux tablettes additionnelles, et elle peut être allongée au moyen d'une autre tablette additionnelle, sans avoir besoin pour les tablettes additionnelles de pieds qui leur soient propres et de dispositifs de fixation sur ces tablettes. Avec les tubes d'appui qui, de préférence, peuvent tourner sur eux mêmes et présenter, aux extrémités, des éléments en saillie, les tablettes additionnelles peuvent être serrées d'une façon 20 25

simple contre les moitiés de table. Les entretoises se trouvent dans une direction longitudinale, et servent, en liaison avec les longerons du cadre, qui sont voisins et leur correspondent, au montage des goujons de pivotement des pieds de table. Il est essentiel que tous les dispositifs de fixation des tablettes additionnelles sur les moitiés de table soient prévus de manière telle qu'ils puissent se trouver à l'intérieur du contour de la table, quand celle-ci n'est pas utilisée, et ne gênent donc pas.

10 La nouvelle table est repliable et constitue, ainsi repliée, un paquet petit et léger ayant pour dimensions celles d'une moitié de table et une épaisseur un peu plus grande que le double de l'épaisseur du cadre, les pieds trouvant place à l'intérieur du cadre. La table est également appropriée, en raison de sa grande stabilité, pour servir de table de jeux et de table de ping-pong.

15 Les dessins représentent un exemple de réalisation.

On y voit :

20 - A la figure 1 une vue de côté d'une table repliée, avec une tablette additionnelle en bout de table,  
- A la figure 2, une vue par dessus du cadre de table avec tablettes additionnelles sur les bords longitudinaux,  
- Aux figures 3 à 6, des vues en coupe suivant les lignes  
25 3-3, 4-4, et 5-5.

Une table (10) est constituée de deux moitiés de table (12), (14), qui sont reliées entre elles sur la face inférieure du cadre par une charnière pour rabattement (16), et comportent chacune deux pieds extérieurs

(18) ou (20). Un pied d'appui central (22) est articulé sur la moitié (12) et est bloqué dans la position verticale au moyen d'un levier (24) prévu sur l'autre moitié (14). Les pieds extérieurs (18), (20) viennent buter sur les 5 traverses (19) et sont bloqués en position oblique au moyen de leviers. Chaque moitié de table est constituée d'un cadre rectangulaire (28), avec deux longerons (30), (32), deux traverses (34), (36), ainsi que deux entretoises longitudinales (38), (40). Les longerons, traverses et entretoises 10 ont le même profil creux, en carré. Les surfaces de dessus des longerons, des traverses de cadre et des entretoises servent d'appui à une plaque mince (42) en matière plastique, qui est maintenue par des vis, et/ou qui est collée, et qui se termine au ras du contour extérieur du cadre.

15 Pour agrandir la table (10) dans la largeur, on a soudé ou riveté sur les longerons de cadre (32) et sur l'entretoise longitudinale voisine (38), deux paires 20 d'oreilles (50), (52), qui font saillie vers le bas au delà du plan de dessous (54) du cadre. Les oreilles comportent des trous (56) ou (58), transversaux, tangentant le plan de dessous (54), dans lesquels est installé, pour chaque paire, un tube d'appui (60) qui peut tourner sur lui-même et coulisser suivant la longueur, dans lequel est vissée, à son extrémité située vers l'intérieur, une 25 vis (62), qui vient buter sur l'oreille (52), quand le tube d'appui (60) est complètement tiré. A l'extrémité située vers l'intérieur du tube d'appui (60), il est introduit dans un trou transversal une cheville (64) formant avec l'axe du tube d'appui (60), dans le sens de l'extrac-

tion du tube d'appui,, un angle qui est supérieur à 90°.

- Comme le montre la figure 5, tous les tubes d'appui (60) se trouvent à l'intérieur du contour du cadre de la table, quand on n'utilise pas de tablettes additionnelles. Pour pouvoir rapporter une tablette additionnelle, on retire les quatre tubes d'appui (60) jusqu'à la butée, les chevilles (64) étant à l'horizontale et étant ensuite tournées de 90°, de façon que la cheville (64) fasse saillie obliquement vers le haut et l'extérieur.
- On place alors une tablette additionnelle (66) de longueur égale à une moitié de table sur deux des quatre tubes d'appui, la cheville placée obliquement amenant ainsi la tablette (66) contre le cadre (28). La tablette additionnelle est constituée également de deux longerons (68), (70) et de deux traverses (72), (74) de même profil que les longerons et traverses du cadre des moitiés de table, et d'une plaque de tablette (76). Si maintenant, on tourne les tubes d'appui (60) de 180°, la partie de cheville (64) dirigée vers l'intérieur vient alors en prise avec le longeron extérieur (70) et serre la tablette additionnelle contre la moitié de table correspondante. Comme, en raison de la position oblique de la cheville, l'arête supérieure de la cheville (64), seule, exerce une pression sur la tablette additionnelle et que cette arête est au contact de la tablette additionnelle à peu près dans son milieu ou au dessus du milieu, la tablette additionnelle est maintenue vers le bas par l'action exercée sur les bords, de sorte que la plaque de table (42) est maintenue au ras de la plaque (76) de la tablette additionnelle (66).

La nouvelle table permet de fixer facilement des tablettes additionnelles de largeurs variées. en prévoyant, pour une tablette additionnelle (86) (figure 6) de plus grande largeur, une entretoise longitudinale (78) exactement à l'endroit où se trouvait le longeron extérieur (70) du cadre dans le cas d'une tablette additionnelle (66) plus étroite, suivant la figure 4. C'est dire que la distance, prise à l'extérieur, des longerons (68), (70) est égale à celle que l'on a entre le longeron (68) et l'entretoise (78). La cheville (64) agit maintenant en combinaison avec l'entretoise longitudinale (78) pour bloquer la tablette additionnelle (86) contre la moitié de table (14).

La table 10 peut non seulement être rendue plus large, par degrés, mais elle peut aussi être allongée. La figure 2 montre une tablette additionnelle (96), qui est constituée, de la même manière que les tablettes (66) et (86), d'un cadre en tube profilé et d'une plaque qui le recouvre. Pour servir d'appui on utilise également des tubes d'appui (60), qui sont cependant directement montés dans les longerons (30), (32), de sorte que les tubes d'appui longitudinaux et les tubes d'appui transversaux se croisent l'un l'autre dans des plans différents. Les traverses de la tablette additionnelle (96) comportent des trous alignés, de sorte que les tubes d'appui (60) passent à travers les longerons de cadre situés dans la direction longitudinale de la table. Les chevilles de fixation sont enlevées passagèrement pour faire coulisser les tubes d'appui à travers les longerons.

La figure 3 illustre une façon particulièrement simple de monter les pieds de table. Entre chaque longeron et l'entretoise longitudinale voisine est placé un goujon transversal (80), qui passe au travers d'un trou prévu à l'extrémité supérieure d'un pied (82) constitué d'un tube profilé, ainsi que d'une paire de trous prévue dans l'entretoise longitudinale, ainsi que d'un trou prévu dans la paroi verticale intérieure du montant longitudinal (30). L'écartement entre les entretoises (38), (40) est plus grand que celui que l'on a entre le longeron et l'entretoise, de sorte que les goujons transversaux peuvent être mis en position vers l'extérieur de la table à partir de l'espace situé entre les entretoises. Un manchon d'écartement (84) maintient le pied (82) dans la position voulue. Le goujon transversal est fixé au moyen d'une vis de fixation (88).

Le système constitué par les pieds et traverses (82), (82), (19), (21) peut être basculé pour rentrer dans le cadre en cas de non utilisation, ainsi que les bras pivotants (26). les pieds (22) et leurs leviers pivotants (24). La charnière à rabattement (16) maintient les deux moitiés de table, en position repliée, à une distance faible, de telle façon qu'il y ait suffisamment de place pour les tubes d'appui (60).

Les pieds (82) sont solidement assemblés. par paire, par une traverse supérieure et une traverse inférieure (19), (21), la traverse supérieure arrivant au contact des entretoises longitudinales dans la position oblique vers l'extérieur correspondant à la fin du pivotement.

Sur un bord longitudinal des moitiés de table

(12), (14), est vissé, de façon à pouvoir en être séparé, un ruban de coupe en acier dont la face extérieure se trouve au ras du cadre (28) et de la plaque (42). Près d'un bord transversal est fixée, avec possibilité de l'échanger 5 une bande (44) constituée de la même matière que le plateau de la table (42), et qui sert d'appui pour la coupe, ménageant ainsi le plateau de table.

REVENDICATIONS

1. Table constituée de deux moitiés assemblées entre elles de façon articulée, qui comportent chacune un système de pieds d'appui repliable, et sont constituées 5 d'un cadre en tube profilé rectangulaire comportant des entretoises ainsi que d'une plaque mince, c a r a c t é r i s é e en ce :

- que les surfaces de dessous des entretoises (38), (40) et du cadre (30), (36) sont dans le même plan (54),
- 10 - qu'au moins deux tubes d'appui (60) tangentant ce plan (54) sont montés sous le cadre, tels qu'ils puissent être retirés jusqu'à une butée (52), lesquels tubes servent d'appui à une tablette additionnelle (66), (86). (96) ayant un cadre constitué de tubes profilés identiques à ceux 15 de la table.

2. Table suivant la revendication 1, c a r a c t é r i s é e en ce que, à l'extrémité extérieure de chaque tube d'appui (60), il est prévu un élément faisant saillie (64), saisissant par le dessous un longeron du 20 cadre ou une entretoise, parallèle à ce longeron, de la table additionnelle.

3. Table suivant la revendication 2, c a r a c t é r i s é e en ce que, à l'extrémité intérieure de chaque tube d'appui, il est prévu une contre butée (62) 25 dont l'effet est combiné avec celui de la butée de cadre (52), à une distance de l'élément en saillie (64) telle que ce dernier (64) serre la tablette additionnelle (66), (86), (96) contre le cadre de la table.

4. Table suivant l'une ou l'autre des revendi-

cations 1 à 3, caractérisée en ce que le tube d'appui (60) est monté tel qu'il puisse tourner sur lui-même, et l'élément en saillie est constitué d'une cheville (64) traversant le tube d'appui (60) sous un angle différent de 90°.

5. Table suivant l'une ou l'autre des revendications 2 à 4, caractérisée en ce qu'il est prévu des plaques additionnelles (66), (86) de différentes largeurs, dont la plus grande en largeur (86) comporte une entre-  
10 toise (78) pour recevoir l'action combinée de l'élément en saillie (64).

6. Table suivant l'une ou l'autre des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que les entretoises (38), (40) sont parallèles aux longerons (30), (32)  
15 du cadre et ont le même profil carré que les longerons.

7. Table suivant la revendication 3, caractérisée en ce que chaque tube d'appui est monté dans deux oreilles (52) dont celle qui se trouve vers l'intérieur de la table constitue la contre-butée (62).

20 8. Table suivant la revendication 6, caractérisée en ce que le cadre comporte deux entretoises longitudinales (38), (40) dont l'écartement est plus grand que celui qui existe entre chaque entretoise et le longeron (30), (32) voisin du cadre.

25 9. Table suivant la revendication 8, caractérisée en ce que les pieds (82) sont montés tels qu'ils puissent pivoter autour d'un goujon transversal (80), qui est enfiché dans des trous alignés prévus dans un longeron de cadre et l'entretoise voisine (38), (40)

et qui est fixé dans sa position, et que les pieds sont assemblés par paire au moyen d'une barre transversale (19), lesquelles barres arrivent au contact des entretoises longitudinales pour limiter le pivotement.

5 10. Table suivant l'une ou l'autre des revendications 1 à 9, caractérisée en ce qu'il est fixé sur un bord longitudinal, sur la plaque mince, une barre de coupe en acier (90) et/ou sur un bord transversal ou assez près de ce bord une plaque d'appui de coupe (110),  
10 ceci en laissant la possibilité de les échanger.

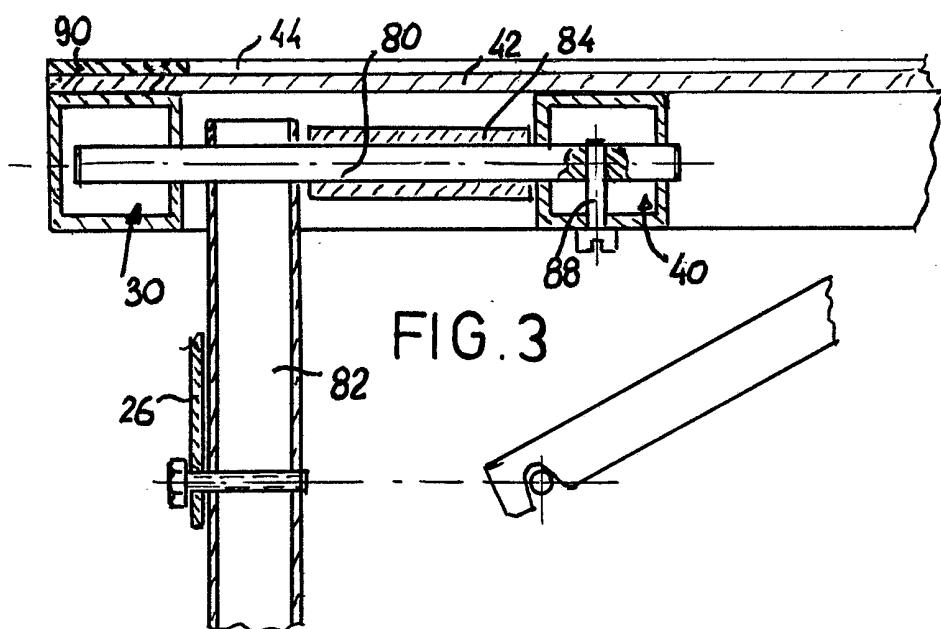
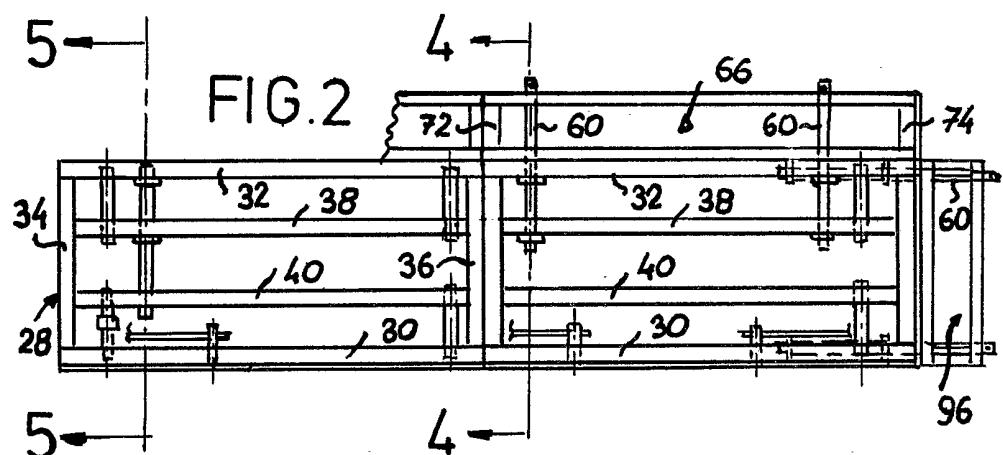
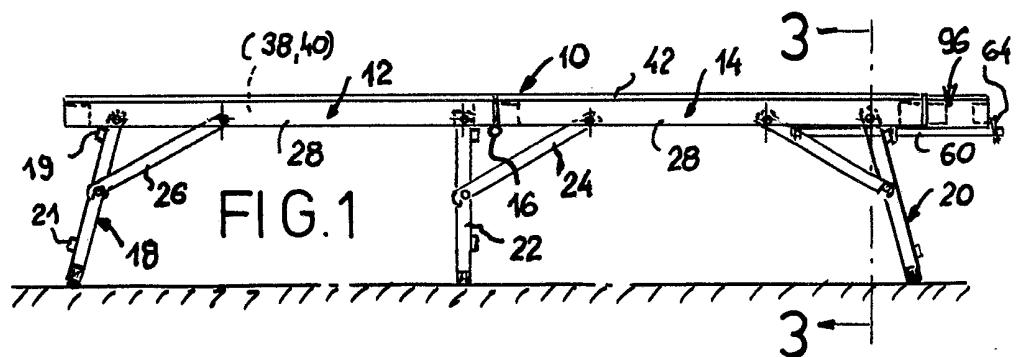


FIG. 4

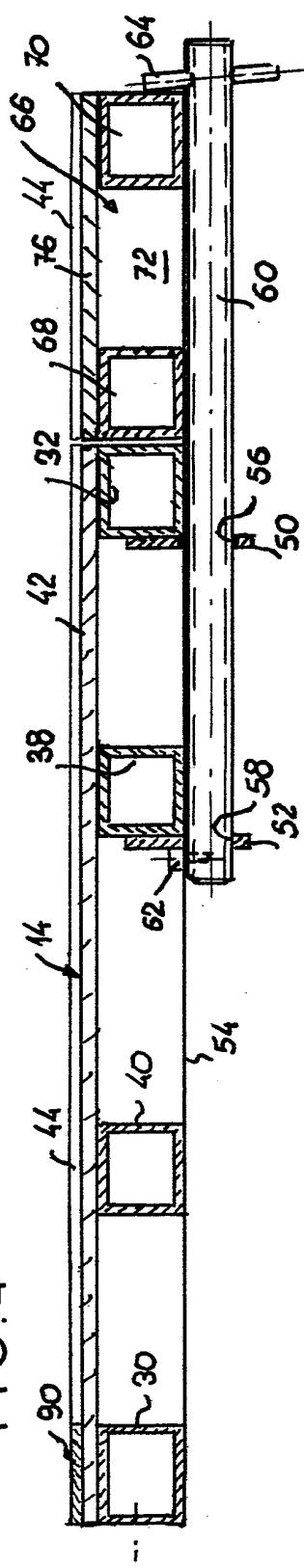


FIG. 5

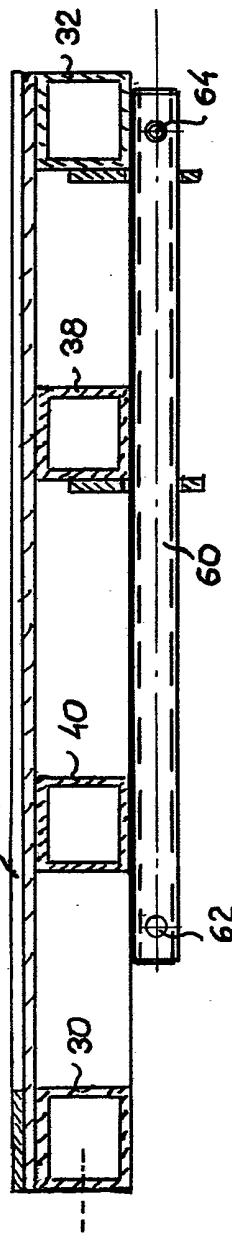


FIG. 6

